

L'actualité
2022
des bassins
Rhône-Méditerranée
et de **Corse**



PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE: LA CONTRIBUTION DU COMITÉ DE BASSIN AU VOLET « EAU »

Après un été particulièrement sec, le Gouvernement a ouvert à l'automne 2022 le premier chantier de la planification écologique, consacré à l'eau, et sollicité les comités de bassin pour y contribuer. La contribution du comité de bassin, transmise à la Première Ministre en décembre, proposaient 17 recommandations concrètes pour accélérer l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau.

Le comité de bassin a insisté sur la nécessité d'une gestion de l'eau équilibrée et durable, adaptée aux impacts majeurs du changement climatique sur les ressources en eau et les milieux aquatiques (intensification et récurrence des sécheresses et inondations, moindre recharge des nappes, effondrement de la biodiversité). Cette gestion durable de l'eau doit être basée sur trois piliers: la mise en œuvre de stratégies locales à l'échelle des bassins versants ou des nappes, dans le cadre de gouvernances rassemblant l'ensemble des usagers de l'eau, engagées en priorité sur les économies d'eau. Pour le comité de bassin, ces trois piliers ont déjà fait leurs preuves sur le bassin Rhône-Méditerranée dans le cadre des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). Mais la rapidité du changement climatique nécessite impérativement d'accélérer la mise en œuvre des actions et de les étendre à l'ensemble des territoires.

LE COMITÉ DE BASSIN a adopté l'édition 2022 du tableau de bord du SDAGE.

64 indicateurs tracent l'évolution de l'état des eaux et des milieux aquatiques, des différentes pressions et des actions mises en œuvre pour les réduire.

Des avancées notables:

- dans la lutte contre la pollution urbaine et l'eutrophisation (division par 20 des concentrations moyennes dans les cours d'eau pour l'ammonium et par 10 pour le phosphore en 30 ans),
- dans la lutte contre les pollutions par les substances de toutes origines (division par 5 du niveau de la contamination des cours d'eau par les micropolluants minéraux d'origine industrielle et par 3 pour la toxicité des pesticides dans les rivières entre 2008 et 2020),
- pour la restauration de la morphologie des cours d'eau et des zones humides (restauration de la continuité sur 60 % des ouvrages identifiés comme prioritaires, 527 km de cours d'eau restaurés entre 2016 et 2021, 7 150 ha de zones humides restaurés),
- ainsi qu'une forte dynamique de réduction des prélèvements et de partage de la ressource en eau sur les territoires en tension, dans le cadre des 65 PTGE adoptés (161 millions de m³, principalement agricoles, nouvellement économisés, et 31 millions de m³ substitués depuis 2016).

Pour autant, le chantier reste d'ampleur pour retrouver le bon état des eaux, d'autant que l'accélération du changement climatique aggrave les impacts des activités humaines sur la qualité de l'eau et des milieux.

À télécharger sur www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr





Les Comités de bassin ont tenu le 9 novembre 2022 un séminaire national, en présence de la Secrétaire d'État, Bérangère Couillard. Suite à la sécheresse de l'été 2022, les échanges ont principalement porté sur la mise en place de solutions structurelles d'adaptation au changement climatique et sur la contribution des comités de bassin pour définir la feuille de route gouvernementale pour l'eau, premier chantier de la planification écologique territoriale prévu pour 2023.

POINT DE VUE



Président du comité de bassin Rhône-Méditerranée

Martial Saddier

Construisons un avenir plus sobre en eau !

Face à l'accélération du changement climatique, il y a urgence à mobiliser les territoires pour se préparer à la répétition de crises d'une même ampleur que celle de l'été 2022, voire d'ampleur supérieure. La priorité qui s'impose est évidente : la sobriété en eau. Il revient au politique de donner l'impulsion suffisante pour accélérer l'action à tous les niveaux, décideurs économiques, élus, associations et citoyens. Nous devons parfois concilier des intérêts divergents pour éviter une guerre de l'eau. Pour cela, il importe de partager le diagnostic à partir d'éléments de connaissance solides, scientifiquement étayés. C'est la raison pour laquelle le comité de bassin a demandé à l'agence de l'eau d'engager une étude sur l'évolution des débits du Rhône sous l'effet du changement climatique¹ d'ici à 2055. Principaux enseignements : les débits d'étiage du Rhône ont déjà baissé de 13 % à l'aval depuis 1960 et les projections estiment une baisse de l'ordre de 20 % supplémentaires, d'ici 2055, des débits moyens d'étiage à Beaucaire. Ainsi, même sur une ressource abondante comme le Rhône, on ne peut plus se permettre de gaspiller l'eau. Économiser l'eau, la retenir dans les sols, redonner un fonctionnement

naturel aux milieux aquatiques, la trajectoire à suivre est connue. Le bassin Rhône-Méditerranée avait en effet été le premier bassin à définir sa stratégie pour s'adapter au changement climatique, en adoptant un plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC) en 2014, avec un panel de solutions à mettre en œuvre. Afin de renforcer l'action face au changement climatique, ce plan est actuellement en révision sous l'autorité du comité de bassin, pour une adoption prévue à mi-année, afin d'agir plus vite ou plus fort, partout où c'est nécessaire.

Mais pour relever le défi majeur de l'adaptation des territoires au changement climatique, les bonnes volontés ne suffiront pas. Le comité de bassin appelle à un renforcement du budget des agences de l'eau dont le soutien financier aux collectivités et aux entreprises est un levier majeur pour engager les investissements nécessaires.

¹L'étude sur les débits du Rhône sous changement climatique est téléchargeable sur www.eaurmc.fr/debitsdurhone

Adoption du tableau de bord du SDAGE du bassin de Corse

L'édition 2022 du tableau de bord du SDAGE a été adoptée par le comité de bassin du 7 décembre 2022 et diffusée sur www.corse.eaufrance.fr. À noter :

- l'augmentation des actions de restauration des milieux (30 km de cours d'eau, 4 300 m³ d'embâcles retirés, 14 études préalables à la mise en œuvre d'actions GeMAPI),
- l'amélioration de la connaissance du patrimoine des services d'eau et d'assainissement, en vue d'une gestion plus durable, mais un parc de stations de traitement des eaux usées vieillissant qui appelle à une accélération des actions de lutte contre les pollutions domestiques,
- un risque de dégradation de l'état quantitatif des nappes sous l'effet conjugué des prélèvements et des effets du changement climatique.

Le comité de bassin de Corse représenté au Forum mondial de l'eau à Dakar.

Du 21 au 26 mars 2022, le 9^e Forum Mondial de l'Eau se déroulait à Dakar (Sénégal), pour la première fois en Afrique subsaharienne. Les agences de l'eau ont été fortement mobilisées aux côtés de leurs partenaires africains.

Le Dr Antoine ORSINI, membre du comité de bassin de Corse, a été au cœur de cet évènement. Il a en particulier mis en avant l'exemple reproductible du Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique (PBACC) mis en place sur le bassin de Corse, avec l'identification des risques, la priorisation territoriale des solutions et la gradation de la réponse publique.

Il a également souligné l'importance des outils de planification mis en place par le comité de bassin.



Gilles Giovannangeli

Vice-président du comité de bassin et président de l'Office d'équipement hydraulique de Corse (OEHC).

La contribution du Comité de bassin de Corse à la planification eau

Dans le cadre de la planification écologique consacrée à l'eau, l'adaptation nécessaire aux effets du changement climatique nous impose, au-delà du rattrapage en matière d'infrastructures pour mieux mobiliser la ressource lorsqu'elle est disponible, non seulement de repenser nos comportements pour tendre vers des usages plus sobres, mais aussi d'assurer une gestion efficiente, équilibrée et durable de la ressource.

La mise en œuvre des PTGE, démarche de gestion intégrée de l'eau animée par la Collectivité de Corse, permettra, dans le cadre d'un dialogue local, d'instaurer le débat pour faire émerger les solutions opérationnelles adaptées tenant compte des besoins des usages et des milieux. La mise en œuvre des principes fondateurs de la politique de l'eau reste au cœur de nos préoccupations en renforçant, notamment, le principe de solidarité entre les territoires (aval/amont, urbain/rural).

Les actions concrètes reposent en grande partie sur les collectivités locales dont le transfert des compétences en matière d'eau potable et d'assainissement aux intercommunalités, prévu par la loi, suscite de fortes réticences. Il me paraît important, tant la situation actuelle n'est pas satisfaisante, de réaffirmer la nécessité d'une restructuration, en concertation avec les territoires, pour une gestion durable des services.